

**ARRETE N°21-2026 : FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'ECO FOURRIERE
LE SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026.**

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que l'Eco-Fourrière organise, le samedi 12 septembre 2026, un évènement exceptionnel nécessitant la mobilisation de l'ensemble du personnel et des installations ;

Nous, **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'Eco-fourrière, située au 31 route des Quarante sous, sera fermée le samedi 12 septembre 2026.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'une demande de déferé auprès du Préfet ou d'une autre contestation directe auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **02 SEP. 2026**

Transmis en Préfecture et affiché le **02 SEP. 2026**

Pour Extrait Conforme



Daniel LEVEL
Président du Syndicat Intercommunal